



Commission Régionale Féminine

SAISON 2024 / 2025

PROCÈS-VERBAL N°28

Réunion du mardi 11 février 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

APPEL A CANDIDATURES

FINALE COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – SENIORS FEMININES

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir la finale de la **Coupe de Paris CREDIT MUTUEL IDF – Seniors Féminines** - sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue. Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

La finale aura lieu soit la semaine du 19 mai soit celle du 26 mai 2025.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 1

28224889 ES 16ème 1 / VGA ST MAUR FF 1 du 08/02/2025

Match non joué.

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI, courriel des 2 clubs, rapport de l'arbitre),

Considérant que le match n'a pas débuté en raison d'un problème d'éclairage (panne partielle de 2 lampadaires entraînant un problème de visibilité),

Par ces motifs,

Décide de reporter le match au samedi 22/02/2025 à 15h30 au complexe de la Plaine et précise que cette installation ne pourra plus accueillir de rencontres en nocturne tant que l'éclairage ne sera pas conforme et opérationnel.

La Commission invite le club de l'ES 16^{ème} à proposer soit un autre horaire soit un autre terrain pour son prochain match à domicile en nocturne le 22 mars 2025

Régional 3

Poule B

28226091 ST DENIS RC 2 / ERAGNY AS 1 du 25/01/2025

Ce match aura lieu à 17h00 sur le terrain n°3 du stade Auguste Delaune à ST DENIS.

Accord des 2 clubs et de la Commission.

SENIORS FEMININES - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

Régional 3 – poule A - 28226009 U.S.O.A.M 1/ VERSAILLES 78 FC 1 du 08/02/2025

Régional 3 – poule A - 28226010 CACHAN CO ASC 1 / VITRY E.S. 1 du 08/02/2025

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 3

Poule A

29518246 ENT. EFSSM SNC 1 / BRIARD SC 1 du 15/02/2025

Réception de l'arrêté de fermeture des installations du stade Michel Rougé pendant les vacances scolaires.

Ce match est reporté au samedi 22/02/2025.

La Commission demande à l'ENT. EFSSM de lui indiquer s'il peut bénéficier des installations du Jean BOUIN de SAVIGNY LE TEMPLE.

Possibilité de jouer le 01/03/2025 avec l'accord des 2 clubs et si le club de l'ENT. EFSSM SNC dispose d'installation pour accueillir ce match.

Poule B

29521702 CHAMPS SUR MARNE AS 1 / GARGES FCM 1 du 08/02/2025

Lecture du courriel de CHAMPS SUR MARNE AS (arrivé hors délai) – forfait non avisé de CHAMPS SUR MARNE AS.

29521738 VILLEMOMBLE SPORTS 1 / MEAUX CS 1 du 15/02/2025

Lecture du courriel de MEAUX CS.

Au vu du motif évoqué ce match est reporté au samedi 01/03/2025 à 15h00.

Poule F

29522989 PARIS 15 AC / OL. NEUILLY 1 du 08/02/2025

Lecture des courriels des 2 clubs indiquant un problème lors de la clôture de la FMI.

La Commission entérine le résultat du match :

PARIS 15 AC: 0 but.

OL. NEUILLY: 3 buts.

Composition de PARIS 15 AC :

- 1 Loredana BERTINELLI
- 2 Lara TARDITS
- 3 Meite DOSSO
- 4 Margot LOUIS
- 5 Noemie BODIN
- 6 Pauline JACQUES
- 7 Eva THOMAS

8 Omblin ROLLAND
9 Alexandra JULIO GAFANHA
10 Paloma STEIGER
11 Juliette RICOUT

Éducateur responsable : Patrick KONAN
Adjoint : Boris NTANG
Arbitre central : Jacques ETAME
Arbitre Assistant 1 : Boris NTANG

La Commission demande à OL. NEUILLY de trans mettre la liste des joueuses et staff ayant participé à ce match.

Poule F

29523009 NEUILLY OL. 1 / CA PARIS 14 1 du 29/03/2025

La Commission,

Pris connaissance de la demande de NEUILLY OL. pour décaler le coup d'envoi à 18H15 – refusée par CA PARIS 14,

Rappelant les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat régional U18F :

6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la Ligue.

Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre 14h30 et 18h00.

La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.

Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée ».

Par ces motifs,

Fixe le coup d'envoi de ce match à 18h00.

U18F - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

Régional 3 – poule F – 29522987 RC ARGENTEUIL 1 / PARIS 13 ATLETICO 1 du 08/02/2025

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL U15F

1/8èmes de Finales :

53178675 ENT. EFSSM SNC 1 / RAMBOUILLET FC 1 du 01/03/2025

Réception de l'arrêté de fermeture des installations du stade Michel Rougé pendant les vacances scolaires.

La Commission demande à l'ENT EFSSM SNC de proposer un terrain de repli.

A défaut le match sera inversé.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 1

28224092 LOGNES US 1 / PARIS FC 1 du 08/02/2025

Reprise de dossier.

Suite à la réception de nouveaux éléments :

- Indisponibilité du Parc du Segrais le 08/02/2025 jusqu'à 16h00
- Joueuses du Paris FC sélectionnées avec le District Parisien de football le samedi 15/02/2025

Ce match est reporté au samedi 22/02/2025.

Copie de la présente décision au District de Seine et Marne de Football pour le report du match de Coupe Départementale de LOGNES US.

28224099 RUEIL MALMAISON FC 1 / ERAGNY FC 1 du 08/03/2025

Reprise de dossier.

La Commission,

Considérant que lors de sa réunion du 04/02/2025, un avis favorable a été émis pour que ce match soit avancé au samedi 15/02/2025 (les 2 clubs ayant fourni leur accord via footclubs) sous réserve que les 2 équipes n'aient pas de match en retard,

Pris connaissance des courriels des clubs de CLICHY USA et VILLENEUVE LA GARENNE du 10/02/2025 (équipes évoluant en championnat U15F Régional 3 avec l'équipe 2 de RUEIL MALMAISON FC),

Considérant que ces 2 clubs évoquent l'application de l'article 7.9 du RSG de la LPIFF si la date de ce match était avancée au samedi 15/02/2025,

Considérant qu'au regard de ces nouveaux éléments, il convient d'apprécier la situation à nouveau,

Considérant qu'en fixant cette rencontre au 15/02/2025, l'équipe 2 du club de RUEIL MALMAISON FC pourrait bénéficier de conditions favorables dans l'application de l'article 7.9 du RSG de la LPIFF,

Considérant de plus qu'il n'y a pas de motif dans la demande des 2 clubs pour avancer le match,

Considérant qu'il convient donc de tenir compte de ces éléments afin de se positionner sur cette rencontre,

Considérant qu'il apparaît clairement qu'en validant ce changement date, l'équité sportive de la poule F du championnat Régional U15F pourrait être remise en cause,

Par ces motifs,

Annule sa décision du mardi 04/02/2024 et maintient le mach à la date initiale (le samedi 08/03/2025).

Régional 2

Poule A

28224335 VGA ST MAUR FF 1 / PARIS FC 2 du 05/04/2025

Demande de VGA ST MAUR FF pour avancer le coup d'envoi du match à 13h00 au stade Fernand Sastre de SAINT MAUR DES FOSSES.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord du PARIS FC à transmettre au plus tard le vendredi 04/04/2025 - 12h00.

Régional 3

Poule A

29525813 ETAMPES FC 1 / FERTOISE BOISSY LE CUTE 1 du 15/02/2025

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'ETAMPES FC pour décaler le coup d'envoi à 17h30 – refusée par FERTOISE BOISSY LE CUTE,

Rappelant les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat régional U15F :

6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la Ligue.

Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre 14h00 et 17h30.

La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.

Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée ».

Considérant que la demande d'ETAMPES FC respecte les conditions citées ci-dessus,

Par ces motifs,

Maintient le coup d'envoi du match à 17h30.

29525811 ENT. EFSSM SNC 2 / DAMMARIE LES LYS FC 1 du 15/02/2025

Réception de l'arrêté de fermeture des installations du stade Michel Rougé pendant les vacances scolaires et du courriel de DAMMARIE LES LYS FC.

Ce match est reporté au samedi 01/03/2025.

La Commission demande à l'ENT. EFSSM de lui indiquer s'il peut bénéficier des installations du Jean BOUIN de SAVIGNY LE TEMPLE.

Poule B**29526384 TORCY PVM US 2 / MEAUX CS 1 du 15/02/2025**

Lecture du courriel de MEAUX CS.

Au vu du motif évoqué ce match est reporté au samedi 01/03/2025.

Poule D**29527691 FC2M 1 / AS ST DENIS 1 du 05/04/2025**

Demande de FC2M pour avancer le coup d'envoi du match à 13h00 au stade Jean Brestel de MERY SUR OISE.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de d'AB ST DENIS à transmettre au plus tard le vendredi 04/04/2025 - 12h00.

A défaut le coup d'envoi du match sera fixé à 14h00

Poule G**29528946 VILLEJUIF US 1 / THIAIS FC 2 du 08/02/2025**

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier (Fmi et courriel de THIAIS FC),

Considérant qu'il est indiqué que la FMI dans la rubrique match non joué que le match s'est bien déroulé et que le résultat est de 4-3 pour l'US VILLEJUIF,

Considérant que les formalités d'après match n'ont pas été effectuées par le club de THIAIS FC :

- Refus de l'éducateur selon VILLEJUIF US
- Départ pour un match Seniors selon THIAIS FC

Considérant que THIAIS FC indique :

- Que le résultat du match est de 3-3
- Que l'arbitre mentionné sur la FMI (Naomie MULLA) n'était pas présente au match

Par ces motifs,

Demande au club de VILLEJUIF US d'indiquer le nom de l'arbitre de cette rencontre et que ce dernier confirme le résultat de cette rencontre.

29528942 ULIS CO 1 / USO ATHIS MONS 1 du 08/02/2025

Lecture du courriel des ULIS CO (arrivé hors délai) – forfait non avisé des ULIS CO.

Poule I**29529352 VILLENEUVE AFC 1 / SALESIENNE DE PARIS 1 du 08/02/2025**

Lecture de la FMI et du courriel de SALESIENNE DE PARIS, la Commission enregistre le forfait non avisé de VILLENEUVE AFC.

U15F - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

Régional 3 – poule B – 29526345 BLANC MESNIL SF 1 / CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 du 08/02/2025

Régional 3 – poule H – 29529170 ESP. PARIS 19 1 / MONTFERMEIL FC 1 du 08/02/2025